

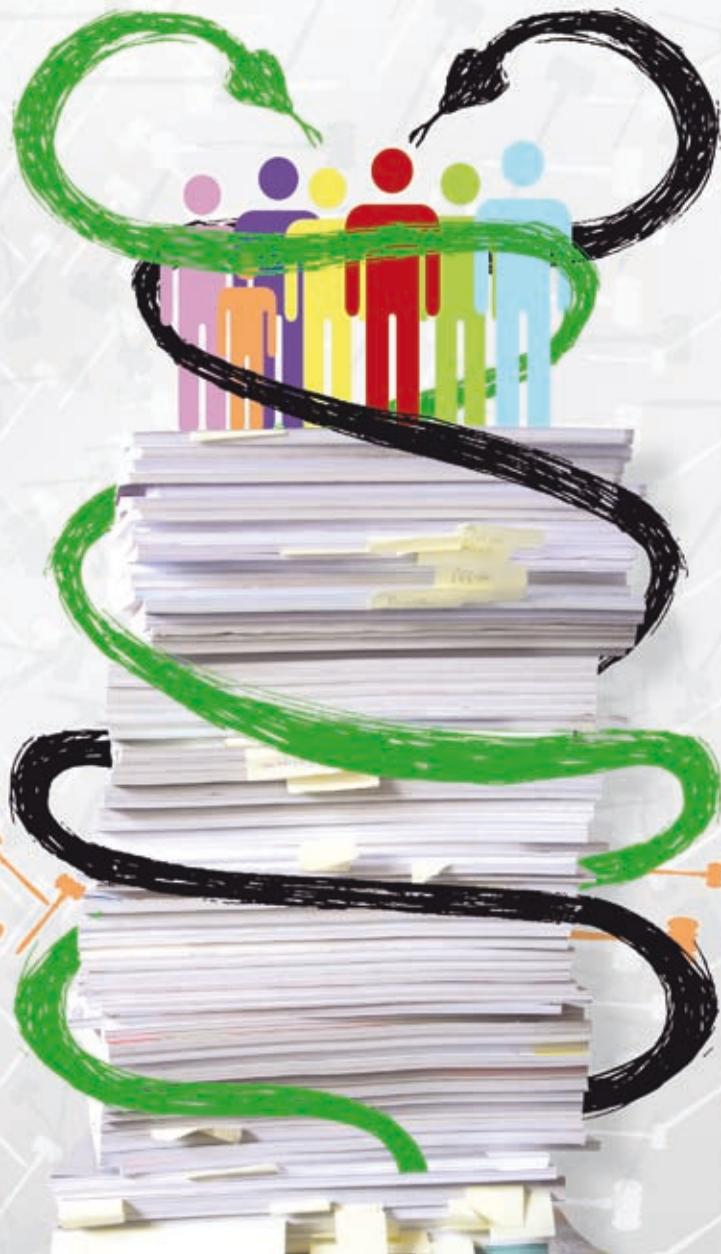
ALTER EGO

Magazine d'information trimestriel
de l'EPSM de l'agglomération lilloise

Numéro 2 / Avril - Mai - Juin 2011

DOSSIER

La réforme
de la loi de 1990



ALTER EGO

Magazine d'information trimestriel de l'EPSM de l'agglomération lilloise Numéro 2 / Avril - Mai - Juin 2011

Directeur de la publication : Joël Noël - Directeur de la rédaction : François Caplier - Responsable de la publication : Maud Piontek
Ont contribué à ce numéro : Docteur Alexandre (59G12), Nora Behri, Docteur Sébastien Bisac (59I04), Benoît CABY (Informaticien), Anne-Sophie Castronovo (Ingénieur qualité), Eric Chevillard (Écrivain), Bernard Colein (Ingénieur hôtelier), Jocelyne Creus (Responsable blanchisserie), Régis Damée (Technicien Supérieur Hospitalier, Cuisine Centrale), Patrice Deconstanza (Cadre de santé DPR), Docteur Philippe Decousser (59G23), Docteur Patricia Do Dang (59I04), Claude Dognon (Président Archipel, ASCESM et ESLPL), Caroline GURY (Psychomotricienne 59G22), Pierre Goupillaud (Responsable des admissions Lommelet), Docteur Jean Harbonnier (59T01), Pascal Jaspard (Cadre supérieur de santé 59T01), François Lequin (Directeur de l'accueil et des affaires financières), Etienne Maes (Directeur de la logistique et des équipements), B. Maréchal (Agent de maîtrise principal), Roxane Marlier (Blanchisserie), Hélène Judes (Juge d'application des peines), Bernard Medjkane (Directeur des travaux et du patrimoine), Valérie Mignon (Attachée d'administration hospitalière DTP), Bruno Morello (Poète), Josephine Muto, Joël Noël (Directeur général), Carole Olive (Cadre supérieure de santé secteurs de pédopsychiatrie), Bernard Pruvost (UNAFAM), Marielle Rengot (Ville de Lille), Alain Saint-Venant (Blanchisserie), Laurent Warembourg (Chef cuisinier), Docteur Frédéric Wizla (59G24), Docteur Khadra Zeghlache (59G24), le centre de documentation, l'équipe de la blanchisserie.
Graphisme : Maxime Foulon - Secrétariat : Magalie Mathon - Photos et illustrations : service communication sauf Agence Maes (p2), Martin Gauducheau (p 4), Laurent Warembourg (p10), Delphine Chenu (p12 et p13).
Impression : Delezenne, Hénin-Beaumont, sur papier recyclé. Ce numéro a été tiré à 2500 exemplaires.
ISSN : 2114-8813. Coût d'impression : 0,34 centimes.

EPSM de l'agglomération lilloise
BP 4 – 59 871 Saint-André-lez-Lille cedex
Tel : 03 20 63 76 00 – Fax : 03 20 63 76 80 – Mail : contact@epsm-agglomeration-lilloise.fr
Ce magazine est téléchargeable sur l'intranet et le site de l'EPSM / www.epsm-agglomeration-lilloise.fr.

**Vous souhaitez contribuer au prochain magazine de l'EPSM ?
Envoyez vos remarques, idées d'articles, photos !
Prochain dossier : Psychiatrie et citoyenneté.**



Édito



Alter ego, notre nouveau journal, se range sous la bannière de l'altérité, et nul doute que nous avons bien à faire à l'altérité dans notre discipline. Pourtant concevoir l'autre sous les traits d'un autre moi (alter ego), autrement dit d'un semblable, témoigne déjà d'un certain parti pris. Déduire ainsi l'autre du moi, n'est ce pas rester prisonnier du Moi, finalement pensé comme l'auteur de toute chose* ?

Si nous imaginons plus concrètement cela chez un bébé, nous pourrions dire que c'est en voyant combien ses parents lui ressemblent qu'il peut leur conférer le statut de semblable.

Il y a cependant une autre alternative qui consisterait à considérer que l'altérité est première, antérieure à la relation proprement dite et qu'elle la constitue. L'autre ici n'est pas mon semblable. Constitutif de l'intersubjectivité, il m'invite à être moi-même. C'est l'autre (parents, etc...) qui appelle le bébé à être dans ce dialogue intersubjectif.

Qu'en est-il alors de l'alter ego dans cette façon de penser l'altérité ? Il n'est plus le résultat d'une analogie, plus ou moins empathique, entre moi et autrui, mais doit plutôt être pensé dans une dimension éthique. L'autre nous convoque ainsi à une place dont nous devons répondre. Et cette place, n'est-elle pas celle, qu'en retour, nous devons à tout autre ? Cet autre, mon semblable, non celui qui me ressemble, mais, mon semblable de droit.

Ce sont ces principes de l'altérité et du dialogue que nous espérons mettre en place dans notre espace de réflexion éthique nouvellement créé. Ses correspondants nommés dans chaque service doivent contribuer à en faire l'outil de tous.

Docteur Francis Moreau
Pédopsychiatre du secteur 59106,
Président de l'Espace éthique de l'EPSM

* À la manière de Husserl dans sa cinquième Méditation Cartésienne.

Sommaire

P2

-3 Inauguration et portes ouvertes du CPAA

P3

+3 Pose de la première pierre du nouvel hôpital de Lommelet

P4

Instantanés Commission nationale culture à l'hôpital, portes ouvertes du Regain, chanporales...

P9-P10

Personnels

Portraits de : **Sigrid Pélerin**, assistante de service social de la Pass'psy et de **Didier Viseur**, cuisinier

P11

Éclectique

Eric Chevillard, écrivain

P12

Intersections Inauguration blanchisserie, Référents qualité

P13

In/Out

P5-P8



Dossier la réforme de la loi de 1990

Introduit par **Hélène Judes**
+ État des lieux, **P. Goupillaud**
+ Pas de bénéfice de sécurité, Docteur **Jean-Yves Alexandre**
+ Retour du refoulé asilaire ? **Marielle Rengot**
+ Le point de vue de l'UNAFAM, **Bernard Pruvost**

CPAA : Inauguration et portes ouvertes

-3



Le 17 février 2011 à 11h30, 400 personnes se sont rendues à l'inauguration du Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission (CPAA) et de l'extension de l'Hôpital Saint-Vincent de Paul. Le CPAA mutualise le Centre d'Accueil Permanent îlot psy et 23 lits d'hospitalisation à l'étage, tous modes d'hospitalisation confondus hormis les HO D398 (détenus) et les HO préfectoraux. Le Docteur Frédéric Wizla, médecin coordonnateur du CPAA, rappelle qu'« il ne s'agit pas d'un centre d'accueil et de crise mais de la nouvelle porte d'entrée pour les admissions psychiatriques des 3 secteurs lillois de l'EPSM et du secteur de Villeneuve d'Ascq (secteurs 59G11, 59G22, 59G23, 59G24) ». Il n'y a plus d'admission directe sur le site de Lommelet : les personnes arrivent au centre soit via îlot psy,

soit via une hospitalisation de durée brève ; si l'hospitalisation doit être plus longue, les personnes sont réorientées vers la clinique Jean Varlet ou sur Lommelet.

Un mois après l'ouverture, le fonctionnement intersectoriel est très apprécié : « *chaque matin, un tour téléphonique est programmé entre les équipes du CPAA, des 4 secteurs impliqués, des appartements associatifs, de l'hôpital de jour Les quatre chemins et de la clinique Jean Varlet. Les collègues psychiatres de Saint-Vincent participent au tour de garde. Les services viennent s'articuler au profit de l'accueil des personnes* » explique le Docteur Frédéric Wizla.

La modernité du bâtiment, son accès facile ou encore les chambres individuelles, sont très appréciés par les usagers.

« *Il existe maintenant un différentiel de qualité d'accueil entre le CPAA et le site de Lommelet, qui sera rattrapé avec la construction du nouvel hôpital sur le site historique de Lommelet* » estime le Docteur Philippe Decusser, vice-président de la CME, praticien du 59G23 et responsable de l'hôpital de jour Les quatre chemins. Lire à ce sujet notre article p 3.

Publication



Plaquette de présentation du dispositif de soins.

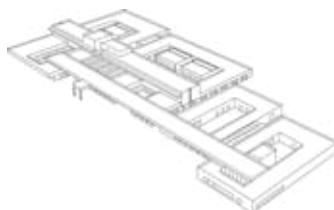


L'équipe du CPAA s'est rendue disponible pour accueillir 250 personnes durant la journée Portes ouvertes le 07 mars de 9h à 20h, juste avant l'ouverture officielle de la structure.

+3

Pose de la première pierre du nouvel hôpital de Lommelet

L'Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise lance une grande opération de modernisation du site historique de Lommelet en construisant un nouvel hôpital. 100 lits vont être aménagés dans un bâtiment neuf : 80 lits de psychiatrie adulte et 20 lits d'addictologie proposeront des conditions d'accueil et de soins optimisées. Cette construction vient compléter le dispositif de la psychiatrie lilloise après l'ouverture le 8 mars 2011 du Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission (CPAA) à Lille, porte d'entrée permettant un accès aux soins 24h/24 aux habitants de Lille, Villeneuve d'Ascq et environs.



Pose de la première pierre Le 26 mai à 11h

En présence de Daniel Lenoir, Marie-Christine Staniec-Wavrant, de Joël Noël, du Docteur Jean-Yves Alexandre, de Jean Delebarre et Olivier Henno.

Confirmer votre présence :
contact@epsm-agglomeration-lilloise.fr



 Intranet

Nouveau plan du site de Lommelet



 **Dr Jean Harbonnier**
Psychiatre Chef du Pôle 59T01

« Les deux équipes d'addictologie de l'EPSM, Lewis Caroll d'une part (le 59T01) et La Croisée d'autre part (le 59G11) ont beaucoup travaillé en commun pour aboutir à un projet de fonctionnement des 20 lits (2x10lits), avec le principe d'un partage des locaux en centre d'activité d'un côté et locaux de soins et d'hébergement d'un autre côté, avec pour chacun un jardin privatif permettant d'offrir aux patients une bonne qualité d'accueil. Les conditions de soins vont être largement améliorées par rapport aux locaux actuels. Pour rappel, une convention avec le service d'addictologie du CHR prévoit que ce dernier accueille plutôt les personnes souffrant de troubles des conduites alimentaires et d'alcoologie ; l'EPSM de l'agglomération lilloise se concentre sur les problèmes de toxicomanie et de polydépendances, en service de niveau 2 c'est-à-dire prenant en charge à la fois les addictions mais également leurs complications somatiques et psychiatriques. »

Commission nationale culture et santé à l'hôpital public

Avec la signature de la convention cadre entre le Ministère de la Santé et le Ministère de la Culture, le thème de la culture a désormais toute sa place dans les projets des établissements comme des stratégies de territoire. La commission nationale « Culture et Santé à l'Hôpital Public » est composée de membres de la commission culture de la Conférence des Directeurs Généraux de CHU et présidée par Jean-Paul Segade (Directeur Général, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille). Cette commission s'est ouverte à des membres de la communauté hors CHU au titre de la Fédération hospitalière de France : Maud Piontek, responsable de la communication de l'EPSM en fait désormais partie et a rejoint le groupe de réflexion sur la faisabilité d'un centre de documentation et une collection « Culture et santé ».

Journée Portes Ouvertes du Regain



Les Docteurs Patricia Do Dang et Sébastien Bisac, Carole Olive et toute l'équipe du Regain vous convient le 16 juin de 10h à 17h30 à une journée « portes ouvertes » de l'hôpital de jour du secteur 59104 qui accueille 24 enfants âgés de 3 à 8 ans souffrant d'autisme et de troubles envahissants du développement. Au programme toute la journée : rencontre avec l'équipe, présentation du projet de soins dans sa triple dimension : thérapeutique, éducative et pédagogique, rencontre avec les parents des enfants pris en charge, présentation de films des ateliers, exposition de photographies de Martin Gauducheau et présence de la comédienne Delphine Delafosse.

217 rue du Général Leclerc
à Saint-André-lez-Lille.
Renseignements :
03 20 63 76 10

BIB

Lecteurs habituels, lecteurs occasionnels, lecteurs potentiels... la bibliothèque de l'ESLPL a migré vers de nouveaux locaux, au premier étage du Centre Social sur le site de Lommelet. Permanences le lundi et le vendredi de 13h30 à 14h.

Un numéro de téléphone direct pour le centre Méthadone (secteur 59t01) :

T : 03 28 07 26 80
Le numéro de fax reste inchangé
F : 03 20 30 01 58

Remise en service du CMP Rémy Cooghe à Roubaix

Vandalisé en octobre 2010, le CMP sera de nouveau en service le 8 mai. L'ensemble du bâtiment a été réménagagé par la Direction des Travaux et du Patrimoine : détection incendie, installation d'alarme anti-intrusion, désamiantage, rideau métallique de renfort...

Chanporales



Cette année, près de 800 personnes de toute la région étaient réunies pour les Chanporales, organisées par l'ASCESM (Association Sportive et Culturelle des Etablissements en Santé Mentale Nord-Pas-de-Calais Picardie). Des patients du Pôle de Psycho-Réhabilitation de l'EPSM (ainsi que du secteur 59G22) ont présenté leurs travaux. Ces restitutions sont le fruit d'une participation active des patients et des personnels : répétitions deux à trois fois par semaine pendant plusieurs mois, préparation de banderoles, des costumes et des éléments de décoration. Félicitations !



La réforme de la loi du 27 juin 1990



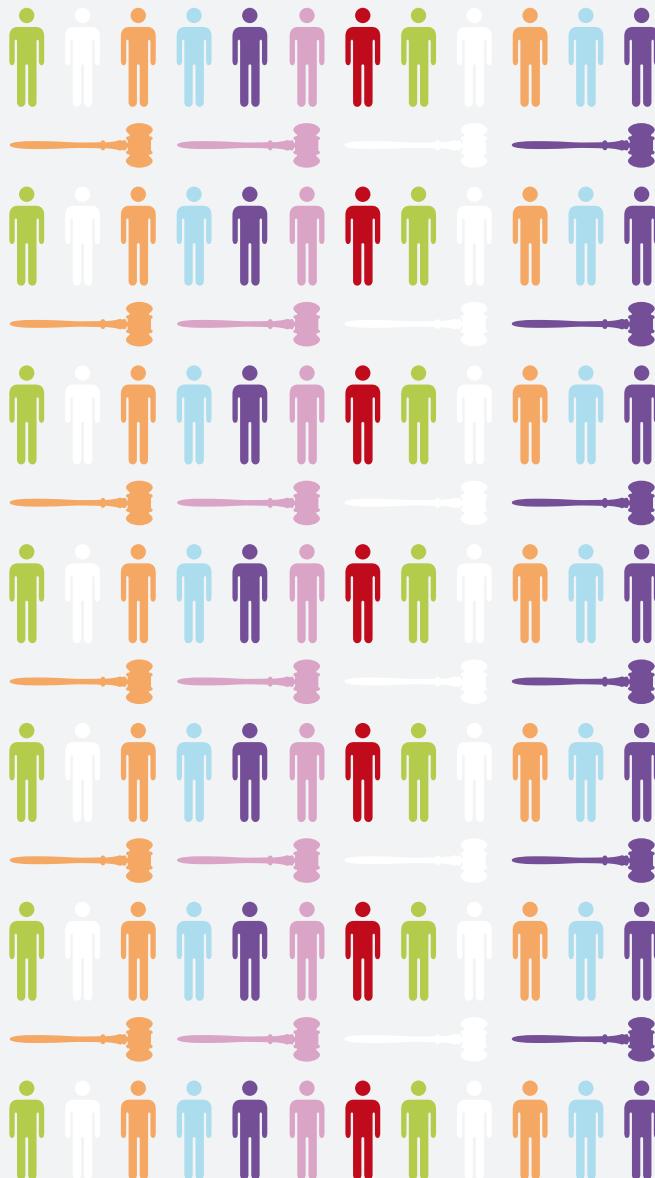
« » introduit par Hélène Judes, vice-présidente à l'application des peines, tribunal de grande instance de Lille

Incertitude juridique et nouvelles charges judiciaires

A l'heure où j'écris ce texte, le monde judiciaire est en ébullition suite aux arrêts de la Cour de Cassation concernant la garde à vue et le projet de loi sur les « jurés citoyens ». Loin de la « pause juridique » attendue, les nouvelles dispositions se bousculent.

La réforme de la loi de 1990 sur les soins sans consentement n'est pas de nature à apaiser les craintes des magistrats. Leur charge de travail actuelle et future, les suggestions nouvelles et les réfor-

mes incessantes créent une « insécurité » juridique permanente. Ainsi alors que la réforme de la loi de 1990 était sur le point d'être votée, le Conseil Constitutionnel par décision du 26/11/10 a rappelé que s'agissant d'une privation de liberté, les mesures d'hospitalisation sans consentement doivent être déférées au juge dès lors que la mesure est prolongée au delà de 15 jours puis à intervalles réguliers. Cette mesure doit s'appliquer à partir du 01/08/11.



Ce texte aussi fondamental en terme de respect des libertés a donc été rajouté dans la loi selon la procédure d'urgence.

Quelques chiffres : chaque année, 60 à 65 000 hospitalisations à la demande d'un tiers et 12 000 hospitalisations d'office sont décidées, soit potentiellement autant de saisines pour le seul examen au bout de quinze jours...*

Quels sont les moyens mis en œuvre dans les Tribunaux pour cette réforme ?

La réponse : aucun !

Alors que les mouvements des magistrats et personnels de justice ont dénoncé les pénuries par un mouvement unitaire jamais égalé ces dernières semaines, les nouvelles contraintes pesant sur la justice ne font l'objet d'aucun ajustement. Comment respecter ces délais avec des greffes exsangues, des experts de plus en plus difficiles à trouver, des juges aux tâches multiples ? avec l'absence de formation dans ce domaine si complexe et des crédits insuffisants ?

Les premiers débats devront se tenir dès le 8 août 2011, en plein congé d'été où les services tournent au ralenti. Le risque est l'absence de décision dans le délai imparti entraînant la main levée de la mesure d'hospitalisation.

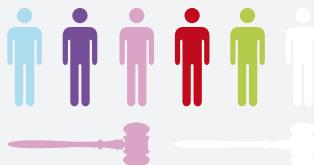
De plus la mise en application de la réforme, qui se fera à moyens constants, alors que le budget 2011 de la justice prévoit une baisse de recrutement des magistrats (les temps de formation sont

pour les magistrats de 36 mois et pour les greffiers de 18 mois), va entraîner une augmentation des stocks d'autres contentieux tout aussi prioritaires !

À mon avis, cette loi pose également la question de la frontière entre la justice et le médical.

En effet, les experts se voient dévolus de plus en plus un rôle d'auxiliaire de justice : diagnostiquer la dangerosité, le risque de récidive, contrôler l'injonction de soins, déroger au secret médical, prévenir la justice du refus de suivi d'un traitement médical pouvant entraîner un retour en détention... Les avis des experts influent de façon importante sur les décisions de justice (le juge doit motiver son refus de suivre l'avis des experts) et le juge vient donc à son tour de plus en plus contrôler les décisions médicales.... Le patient devient donc avant tout un justiciable.

Il me semble que chaque profession doit s'interroger sur ses prérogatives et la conception de sa fonction et qu'il importe que magistrats et professionnels de santé échangent et essaient de garder une ligne cohérente dans ce monde incertain. >>



Retour du refoulé asilaire ?

 *Marielle Rengot, Conseillère municipale déléguée à la santé, ville de Lille*

Alors qu'enfin, plus personne ne doutait de l'effet néfaste et désocialisant de la mise à l'écart, après un fait divers dramatique, le gouvernement a demandé le durcissement de l'hospitalisation d'office des malades, désormais considérés comme potentiellement dangereux. Peu comprise dans son fonctionnement - le risque zéro existe en santé mentale encore moins qu'ailleurs - la psychiatrie est attaquée dans ses fondements. On comprend mieux, dans ce contexte, la très forte hostilité suscitée par la révision de la loi de 1990 sur les soins sans consentement. Alors que la réforme de la législation était réclamée depuis des années par les psychiatres, les patients et leurs familles, le texte n'est analysé qu'au filtre du souci sécuritaire. Des innovations, qui auraient pu être intéressantes comme l'observation du patient pendant 72 heures avant toute hospitalisation ou la possibilité de suivre un traitement sous le régime de la contrainte mais chez soi, sont considérées désormais avec méfiance par les soignants. Le virage annoncé est un renoncement au mouvement que la psychiatrie avait engagée pour sortir les malades des grandes structures asilaires et les réinscrire dans la cité.

Même si ce mouvement, qui tendait à déstigmatiser la maladie mentale, a eu ses effets pervers. Le manque de places a conduit à la crise du secteur, créant des ruptures de soins pour certains malades insuffisamment pris en charge. La fermeture de lits d'hospitalisation n'a pas toujours été compensée par l'ouverture de structures alternatives. Domage. En imposant un changement de paradigme la réforme annonce un durcissement de l'hospitalisation d'office et fait primer la préoccupation sécuritaire sur le soin.

La psychiatrie attendait une réforme sanitaire, elle voulait soigner plutôt qu'enfermer. La voilà confrontée au retour du refoulé asilaire. ●

*chiffre de l'agence technique de l'information hospitalière en 2009.



États des lieux



Pierre Goupillaud, Responsable des admissions de Lommelet et conseiller juridique « patients » de l'EPSM

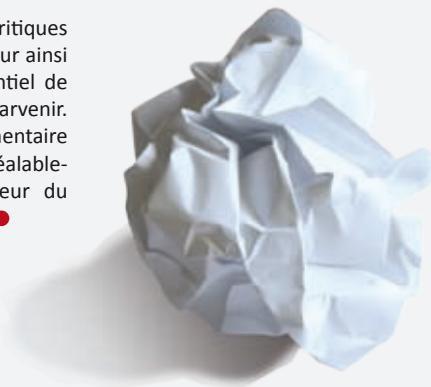
Le 22 mars 2011, l'assemblée nationale a approuvé à une large majorité (266 voix contre 147), le projet de loi relatif « aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ». Il a été ensuite transmis au Sénat qui entend procéder à son vote courant mai, des modifications sont donc encore possibles. Les deux assemblées ont jusque fin juillet pour adopter la réforme et tenir compte de l'inconstitutionnalité d'une disposition actuelle de la loi de 1990, qui sera effective à compter du 1er août.

Le nouveau texte modifie les modalités de soins sans consentement, qui englobent ceux sur demande de tiers ou d'office. Parmi les nouveautés, le mot « hospitalisation » est remplacé par celui de « soins ». La première conséquence est que les patients sous contrainte pourraient être suivis en soins ambulatoires. Cette prise en charge nécessiterait la mise en place d'un protocole de soins. La seconde consisterait en la disparition des sorties d'essais. Le suivi en dehors d'un hébergement ne serait donc plus une étape de la prise en charge en vue d'une sortie définitive mais d'une modalité de prise en charge indépendante.

Le second changement réside dans une réforme de la procédure des soins sous contrainte. Leur forme serait ainsi décidée après une période d'observation et de soins initiale de 72 heures sous forme d'une hospitalisation complète. Les exigences quant à la décision d'admission sont réduites : à titre d'exemple, un seul certificat suffirait pour mettre en œuvre une HDT, un péril imminent pouvant même être décidé sans tiers. Elle signe la fin du recours excessif aux assistants sociaux comme tiers, pratique condamnée à plusieurs reprises par la jurisprudence. En contrepartie, les droits du patient sont renforcés par la multiplication des certificats obligatoires. Outre celui des 24h, un second certificat doit être fait dans les 72 heures. Au terme de ce délai, la nécessité de prolonger les soins est décidée par le directeur de l'établissement, sur proposition motivée d'un psychiatre de l'établissement, indiquant la forme de la prise en charge et, le cas échéant, le protocole de soins.

Cette protection repose enfin sur la judiciarisation de ces contrôles. Ceux-ci incomberaient au juge des libertés, après 15 jours et tous les 6 mois, exigence tant du Conseil constitutionnel que du Contrôleur général des lieux de privation de

liberté. Les premières critiques mettent en avant la lourdeur ainsi créée et le manque potentiel de moyens humains pour y parvenir. Une information complémentaire et détaillée sera faite préalablement à l'entrée en vigueur du texte définitivement voté. ●



Pas de bénéfice réel de sécurité pour nos concitoyens



Dr Jean-Yves Alexandre, Président de la CME de l'EPSM, au titre du syndicat des psychiatres publics

Les présidents de CME, comme l'ensemble des professionnels de la psychiatrie mais aussi les usagers et leurs familles, regrettent que cette réforme, qui paraît difficilement applicable en pratique, ne s'inscrive pas dans une loi plus globale sur l'organisation, au niveau de chaque territoire de santé, des soins et de la prévention en santé mentale, mais aussi que la saisine juge des libertés ne soit pas systématique, à toutes les étapes des soins sans consentement, en cas de divergence entre la décision du préfet et les avis des médecins.

Les syndicats de psychiatres, mais aussi de magistrats, vont au-delà et dénoncent la priorité qui est donnée au contrôle de l'ordre public face aux garanties des libertés et à l'opportunité des soins. Ils y voient le danger d'une régression des pratiques de soins, des conditions de vie des malades et d'un engorgement de l'appareil judiciaire sans bénéfice réel de sécurité pour nos concitoyens. ●

Sic !

Au secours



*Au secours, au secours
Moi qui vis épanoui
Le fait d'écrire un danger
En jonglant avec des troubles bipolaires
Sciemment réactivés
Dans le souci d'apparaître
Comme un dissident soviétique
D'une ère nouvelle fusant même galactique*

*Comme étrangement
Mes délires sont tabous et proscrits
Se découvrant malgré tout dans des blogs
Lus d'une façon furtive et clandestine
Par ceux touchés par ma créativité inventive
Dans laquelle ils décryptent un combat
Sensé et puissant par sa générosité*

*J'ai soudain peur
Quand je visionne une police de la pensée
Qu'en vertu de décrets et de lois
Mais surtout de pressions
D'un préfet d'une république qui a peur*

*L'on m'annonce
A la va-vite et sans explications
D'un ton lâche et navré
Que je dois augmenter mon traitement
Jugeant sans doute que le poète est quelqu'un de très fragile
Surtout lorsqu'il est possédé par ce mal qui dérange
En assenant une démence décidément trop inquiétante*

*Au secours, au secours
Mais je pousse un onf de soulagement
En étant sur le champ rassuré
Par un réel et un imaginaire
Toujours intimement liés*

*Car je vois à l'instant
Ma psychiatre m'analyser
De ses identités diverses et secrètes
Avec cette volonté de vouloir toujours guérir
Une folie vaste que je légitime
En médecine vertueuse car elle contamine*

*Avec sa façon de tisser des liens
Et selon moi dans une toile
Dans le souci aussi d'explorer un espace
Où se loge mon esprit déraisonnable à l'infini*

*Et dans lequel en soignante avisée
Dans une mission que sa science de rêver a donnée
Elle est cette Spiderwoman fine et
Chargée de parer à un système malade
Capable de nous agresser à chaque instant
En déficient mental horriblement angoissé*

Bruno Morello, poète
mercredi 13 avril 2011
lonosomemao.skyrock.com



Bernard Pruvost



Président pour le Nord de l'UNAFAM

La réforme de la loi de 1990 est très attendue en particulier parce que l'UNAFAM défend depuis des années le principe d'un service d'urgences psychiatriques : les dispositions nouvelles de la loi de 1990 concernant l'urgence psychiatrique et le suivi des soins sans consentement en ambulatoire répondent en partie à cette demande, même si à notre avis cette réforme devrait être renforcée par la suite en dotant le SAMU d'une compétence psychiatrique, ou encore en aidant les familles qui sont elles-mêmes l'aide de proximité des patients. Il faut bien comprendre que nos patients sont souvent dans le déni : selon un schéma classique, une crise arrive qui conduit à une hospitalisation ; le patient est alors stabilisé, son état s'améliore. Puis le patient refuse les soins, et alors il n'est pas suivi : l'état se dégrade de nouveau jusqu'à la crise suivante. Or à mon sens il ne devrait plus y avoir d'urgence psychiatrique après la première urgence. A partir du moment où le patient est entré dans un Centre-Médico-Psychologique, son suivi doit être effectif. Actuellement, à chaque crise –souvent traumatisante lorsqu'il s'agit de faire intervenir la police- la méfiance du patient est augmentée...

Beaucoup reprochent l'aspect sécuritaire de cette réforme, et il est vrai qu'il est dommage qu'elle vienne à la suite du fait divers de Grenoble 2008 : une femme meurt tous les jours des coups de son compagnon, et une loi n'est pas promulguée à chaque fois pour autant... En psychiatrie, c'est le cas et c'est dommage, car cela est stigmatisant pour tout le monde, alors que les familles peuvent témoigner qu'au quotidien, c'est par amour que nous accompagnons nos malades dans les soins. Pas par sécurité. ●

Bienvenue !



Sigrid Pélerin

Assistante de service social
pour la Pass' Psy à Roubaix



L'arrivée au sein de l'EPSM de l'agglomération lilloise de Sigrid Pélerin, assistante sociale aux côtés de Catherine Laly pour la Pass'psy, est l'occasion de revenir sur ce dispositif original créé en mai 2010. Dispositif intersectoriel de Roubaix et son agglomération (secteurs 59G12, 59G13, 59G14, 59G15), la Pass' Psy est constituée de deux assistantes sociales. Ces dernières ont pour mission de favoriser l'accès au système de santé aux personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. « *Nous sommes une interface entre l'équipe soignante, l'usager et la famille* » décrit Sigrid Pélerin. Jeune diplômée de la Région, Sigrid Pélerin a effectué un stage en psychiatrie générale au Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil : « *mes expériences professionnelles en milieu hospitalier et particulièrement en psychiatrie générale m'ont amenée à porter un intérêt particulier pour le travail effectué dans le domaine de la santé mentale.* » Les spécificités de l'agglomération roubaisienne (personnes en situation de grande précarité, problématique de logement, etc.) donnent toute sa place à la Pass' Psy au sein du dispositif de soins. Le travail d'équipe pluridisciplinaire, l'approche partenariale et le développement du réseau sont des atouts qui lui permettront d'être identifiée sur le territoire d'intervention.

PASS' Psy

Sigrid PELERIN : 06 45 99 22 66 - spelerin@epsm-agglomeration-lilloise.fr
Catherine LALY : 06 45 56 67 14 - claly@epsm-agglomeration-lilloise.fr
Tel : 03 20 28 25 76 / Fax : 03 20 28 25 79

Stéphane QUAGEBEUR, Agent chef (Cuisine)
Marie-Noëlle LALOUX, Psychologue (CMP 59106)
Anne LEDUC, Assistante de service social (MAS, DPR)
Véronique MUR, Psychologue (Clinique de l'adolescent 59104)
Christelle COSSAIS, Infirmier (IFSI)
Amaury WERY, Aide Médico Psychologique (DPR, Oasis)
Fadia DJEBLI, Psychologue (Centre de jour les 4 chemins, 59G23)
Marc MILLAIS, Aumônier
Amaury DEFEBVRE, Infirmier (CPAA)
Isabelle VANGERME, Adjoint administratif (59G23)
Mickael BIGAND, Infirmier (59G23 La croisée)
Manon COUILLET, Infirmière (59G24)
Emmanuel MAITROT, Infirmier (DPR Oasis)
François ORHANT, Infirmier (59G12)
Damien BODELET, Agent Entretien Qualifié (Cuisine)
Bérenger OLIVE, Infirmier (59G15)
Virginie BREHIN, Infirmière (59G13)
Annabelle MAURO, Infirmière (Clinique du Nouveau Monde 59G13)
Laure LESTOQUOI, Infirmière (59T01)
Clémentine WAXIN, Éducatrice spécialisée (Le Regain 59104)
Emilie MONTEIRO, Adjoint administratif (Formation continue, DRH)
Jean-Jacques BUZOMBO NKONDJI, Infirmier (CPAA)
Hélène LARCIER, Infirmière (CMP 59G23)
Maxime BLANCHARD, Éducateur spécialisé (Centre de jour les 4 chemins, 59G23)
Brigitte HENOCQ, Agent des Services Hospitaliers (self DPR)
Jennifer DEBOSSCHERE, Infirmière (Clinique du Nouveau Monde 59G13)
Melissa PETRUKA, Infirmière (CMP 59G12)
Jean-Claude MANINHIMWE, Aide Soignant (59G13)
Anaïs DE MASSARY, Infirmière (59T01)
Jalila ESSIDIK, Infirmière (59G14)
Sandra CARLIER, Infirmière (Veille 59G13)

Hommage

Toute l'équipe des cuisines
rend hommage à son collègue

Didier Viseur

Cuisinier



Didier Viseur, cuisinier depuis plus de 30 ans sur le site de Lommelet, nous a quittés subitement le 8 mars 2011, à l'âge de 53 ans. Il avait commencé comme OPQ en cuisine et petit à petit il était passé maître ouvrier. L'équipe de direction, de nombreux utilisateurs du self du personnel, des étudiants et bien sûr l'équipe des cuisines ont souhaité lui rendre un dernier hommage. Ses proches collègues voyaient en lui une personne serviable et volontaire sur laquelle ils pouvaient toujours compter, contente de travailler et toujours prête à rendre service. Accueillant, Didier Viseur avait souvent un petit mot gentil pour les personnes qui fréquentent le self... tous présentent leurs profonds regrets aux membres de sa famille.

Philippe LOURTIOZ, OPQ (Admissions), nous a lui aussi malheureusement quittés à l'âge de 48 ans le 30 mars 2011.

Merci

Yannick MOSZYK, Infirmier (Centre de jour les 4 chemins, 59G23)
Anne-Sophie BASSIMON, Infirmier (59G11)
Sabine DUMORTIER, Cadre de santé (IFSI)
Paule TOCNEY, Directrice des soins
Aurélien POFTE, Infirmière (59G15)
Stéphanie BAVAY, Psychologue (CMP 59I06)
Elise FONTVIEILLE, Infirmière (Tremplin DPR)
Sylvie GORREZ, Infirmière (Tremplin DPR)
Nathalie HENRION, Cadre de santé (Nuit)
Geneviève BRIETZ, Infirmière (CMP 59G14)
Barbara KLEPPE, Infirmière (CATT 59G14)
Arllette LONGCAMPES, Infirmière
Dominique MONGET, Infirmier (CAP Ilot psy)
Stéphanie PECKEU, Auxiliaire de puériculture 5Arc en Ciel 59I07)
Evelyne DALAPA-AMANA, Infirmière
Isabelle GHESQUIERE, Infirmière (CMP 59G14)
Didier VISEUR, Maître Ouvrier (Cuisine)
Emmanuelle THERY, TSH (Communication)
Manon COUILLET, Infirmier (59G24)
François ORHANT, Infirmier (59G12)
Mathilde JOPS, Infirmier (CMP 59G14)
Anne-Sophie BALCAEN, Infirmière (59G12)
Philippe LOURTIOZ, OPQ (Admissions)



Interview d'Eric Chevillard

Eric Chevillard a commencé par l'agonie, avec son roman *Mourir m'enrhume*, en 1987. Ces textes sont incongrus, volubiles et furieux. Ils se situent ailleurs, dans l'enfance, l'animalité, la folie. Il publie *L'Autofictif*, blog sur internet, trois billets pour chaque jour, un voyage délicieux. Dernièrement Dino Egger et la réédition de son roman *Le Vaillant petit tailleur*. Parenthèse téméraire. l-autofictif.over-blog.com

L'Autofictif est-il un jogging cérébral pour maintenir votre bonne santé mentale ?

J'essaie plutôt d'entretenir ma folie. Je m'empresse d'ajouter que je ne méconnais pas la douleur inhérente à la vraie folie ni qu'elle est un enfermement atroce, certainement pas ce feu d'artifice de l'imagination telle qu'on aime à se la représenter depuis l'époque romantique. Il n'en reste pas moins que l'écrivain joue avec ses démons, il les provoque, il les fait travailler plutôt que de les museler comme le commande le sens commun et la sécurité publique.

Une catharsis ?

Mon journal est une fausse autofiction, une autofiction fictive... pardon si le concept se dérobe un peu à l'entendement. Il ne s'agit pas de guérir. Je me méfie ainsi de la cure psychanalytique comme de l'absolution chrétienne. Si je suis guéri et si en plus je suis absout, alors que reste-t-il de moi ? On aura plus vite fait de me lobotomiser et plus vite fait encore de me désintégrer au bazooka.

Votre langue semble vivre toute seule, comme si vous étiez possédé.

La logique est poussée à bout dans mes livres ; alors en effet elle s'emballe ou s'endiable et je suis bien le sujet à ce moment-là d'une espèce de transe, mais, j'insiste là-dessus,

une transe de l'esprit qui se grise consciemment de ses excès, de cette transgression de la raison, de cette liberté presque absolue qui est la mienne quand j'écris.

D'où vient ce sens de la digression ?

De cette liberté même, sans doute. Pour en profiter, pour en jouir le plus longtemps possible, je ne dois pas cesser d'écrire. Il me faut donc éviter de rallier le point B depuis le point A par le plus court chemin, lequel est, comme chacun sait, la très ennuyeuse ligne droite que je n'emprunte que pour aller faire mes courses et surtout pour en revenir, lourdement chargé.

Votre journal L'Autofictif est-il réellement tenu au jour le jour ?

Je prends dans des carnets des notes qui ne relèvent pas toutes du journal au sens strict : réflexions diverses, spéculations et paradoxes, observations, aphorismes... Le soir, quand je publie mes trois fragments quotidiens sur le blog, j'aime qu'ils obéissent à une petite organisation secrète. Je puise en tout cas dans les notes récentes, certaines peuvent dater de quelques jours, rarement plus. Si j'attends trop, je m'en déprends. Chaque année, ce journal paraît en volume aux éditions l'Arbre vengeur. Je sais donc qu'il sera lu dans la continuité par certains lecteurs. C'est pourquoi je l'envisage

d'emblée comme un livre, avec des figures récurrentes, des effets d'attente, et même, d'une certaine façon, des personnages (je suis l'un d'eux).

Avez-vous des hallucinations ?

Il m'est arrivé de croire que je répondais à une interview littéraire pour un magazine spécialisé dans les questions de santé mentale. Alors j'ai senti vaciller ma raison. Je ne vous cache pas que j'ai eu très peur.

Savez-vous quel est l'auteur de cette phrase et ce qu'elle veut dire ? « L'enfant confond sa peur avec la faim du loup. »

J'en suis l'auteur et j'espère bien qu'elle ne veut rien dire d'autre que ce qu'elle dit. Il ne manquerait plus que mes phrases aient la prétention de signifier des choses à mon insu !

Cet auteur est-il obsessionnel ?

L'obsession est le nom médical du comique de répétition, non ? Mes personnages le sont souvent, cela me permet de pousser au bout cette exploration des limites qui est une des tâches que l'on pourrait assigner à la littérature, me semble-t-il.

David Hume disait que si nous sommes sûrs le matin de retrouver les choses à la même place, ce n'est qu'une habitude...

Donc, une de mes pantouffles sous le lit – mais l'autre ?

Êtes-vous bavard ?

(silence)

Que signifie « EPSM » pour vous ?

Serait-ce le nom d'une île croate ? D'un volcan islandais ?

« J'écris toujours plusieurs versions successives de mes livres, la première au stylet sur une tablette d'argile, la seconde à la plume d'oie, la troisième au stylographe, la quatrième au crayon à bille et la dernière directement sur ordinateur. » Pour vrai ?

Je me suis toujours demandé pourquoi cette question passionnait tant les gens, savoir comment ou plutôt avec quoi l'on écrit. Quelle importance, pourtant ? Cette information n'apprend rien sur l'art d'écrire ni n'apporte aucune élucidation sur le contenu des textes. Mais bon, je vais satisfaire votre curiosité. Hélas, je suis un pauvre homme de passage, j'écris avec l'ongle, dans la poussière.

« J'ai compté 807 brins d'herbe puis je me suis arrêté. La pelouse était vaste encore. » Un commentaire ?

De même, la littérature selon mon goût commence là où la vie s'arrête parce qu'elle ne peut aller plus loin, faute de moyens, de puissance, parce que la mort la cerne, parce que les lois humaines qui s'ajoutent aux lois physiques l'entravent de mille liens. Pour continuer malgré tout, que faire d'autre qu'écrire ?

Les beaux jours reviennent à la blanchisserie...

« On en voit enfin le bout » décrit Jocelyne Creus, responsable de la blanchisserie, « après plusieurs mois de travaux durant lesquels il a fallu continuer à assurer la logistique du nettoyage du linge ! » « Là c'est vraiment mieux avec les nouvelles machines, même si il y a encore du bruit avec le système de ventilation. Ça n'a rien à voir avec avant ! »



ajoute Roxane Marlier. Un gros investissement a en effet été réalisé pour la rénovation des locaux de la blanchisserie, dont 500 000 euros pour l'achat d'un équipement moderne et plus fonctionnel. Etienne Maes, directeur de la logistique et des équipements, est conscient des efforts qui ont été faits par le personnel, et a souhaité marquer l'événement avec un moment de convivialité et de re-découverte du service.

Le service de la blanchisserie vous accueillera donc le 7 juin à 15h, dans ses locaux totalement rénovés. « Les gens ne se rendent pas compte de notre travail, on

est en bout de chaîne : si le linge est mal trié en amont, cela peut désorganiser le service. Il est important de sensibiliser les équipes en amont. » explique Alain Saint-Venant. La blanchisserie est un maillon dans le processus de prise en charge du patient hospitalisé ou du résident...

Venez à l'inauguration pour vous en rendre compte !



La photographe Delphine Chenu a réalisé une prise de vue décalée avec une partie de l'équipe de la blanchisserie. Photos inédites à découvrir le 7 juin.



70 000 slips/culottes, 80 000 chemises ouvertes, 50 000 pantalons, 50 000 vestes de pyjamas, 12 500 couvertures, 210 000 gants de toilettes, 200 000 serviettes de bain et 100 000 de toilettes, 250 000 franges, 5000 Kg de poudre de lavage
= **315 tonnes de linge par an**

Référents qualité à l'EPSM

Le rôle des référents qualité sera avant tout d'assurer un relais de la démarche « qualité et gestion des risques » sur le terrain mais également de participer à l'autoévaluation pour la certification et notamment à l'autoévaluation à blanc organisée en mai prochain.

Les projets du groupe sont assez ambitieux : une formation de l'ensemble des référents à la technique de l'audit interne est programmée pour la prochaine rencontre, la création d'une cellule de gestion des risques permettra de réaliser une analyse des fiches d'évènements indésirables. Tous ces projets s'enrichiront des souhaits que les services pourront exprimer au fil des rencontres... Alors prochaine étape : réunion du groupe le 16 juin 2011 à 14h30 !



61 référents, issus de tous les secteurs d'activité (services de soins, administratifs, techniques ou logistiques) se sont réunis pour la première fois le 31 mars 2011.

Agenda

17 mai de 9h à 17h

Psy 3000 - Etats Régionaux de la Psychiatrie 2011 à Lille Grand Palais
psy3000.wordpress.com

26 mai 2011 à 11h

Pose de la première pierre du nouvel hôpital de Lommelet

07 juin à 15h



Inauguration de la blanchisserie Site Lommelet

9 juin à 19h

« Je(u) lis ! » Saison 2 avec les secteurs G12, G13, G14, G15 et le théâtre La Verrière
28 Rue Alphonse Mercier à Lille
Réservation au 03 20 54 96 75
Puis le 6 juillet à la salle des fêtes de Wattrelos

15 juin de 12h à 17h

Fête de la MAS

16 juin de 10h à 17h30

Portes ouvertes de l'hôpital de jour **Le regain**
217 rue du Général Leclerc à Saint-André-lez-Lille.

Renseignements : 03 20 63 76 10

24 juin à 19h



Restitution de l'atelier « L'espace par la danse » avec le Pôle de Psycho-Réhabilitation et Danse à Lille / CDC

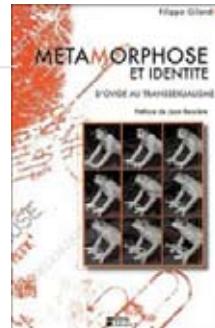
Au Zeppelin / Espace d'art et de culture

23, rue Alsace-Lorraine à Saint-André, 03.20.51.66.67
directionartistique@lezeppelin.fr

Du 8 au 10 juillet

Week-end de sensibilisation **tennis / handicap psychique** à la Gare Saint-Sauveur
1ère quinzaine de juillet à Lille Plage.
Clôture le 22 juillet dans les quartiers d'été
Avec les associations **Comme un hommage, ASCESM, Lill'art**

Bouquins



Métamorphose et identité, D'ovide au transsexualisme

de Filippo Gilardin

ISBN : 978-2-913167-64-3

octobre 2008 • 210 pages

Peu d'études ont été faites sur l'identité et son paradoxe dans la littérature de la métamorphose. Réparation faite

avec cet ouvrage qui présente une description systématique du paradoxe de l'identité et des ses variations au cours des siècles. Du texte littéraire fondateur de l'imaginaire de la métamorphose, *Les Métamorphoses* d'Ovide, aux textes contemporains à thématique transsexuelle, il est possible de lire le paradoxe de la métamorphose - continuité et changement - comme le paradoxe de l'identité. La littérature de la métamorphose est alors celle de la « re-figuration » de l'identité.

Ayez le réflexe « Centre de documentation » pour vos demandes de prêts et recherches ! 03 28 38 51 02 / Postes : 7212 ou 7750.
Sur le site de Lommelet à Saint-André-lez-Lille et Marquette-lez-Lille.

Le coup de cœur du Centre de documentation

Insolite

Où a été prise cette photo ?



Citoyens du monde. Un jardin japonais à
peine remarqué, au cœur de l'hôpital Bon-
noyé à Roubaix. Une pensée pour la-bas,
aujourd'hui et des siècles.

